

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 à 20h30

<b>Présidence</b>	M.	D. Nicole
<b>Présents</b>	Mmes	C. Chiriatti, C. Di Stasi, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores
	MM.	C. Brülhart, C. de Meyer, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
<b>Excusés</b>	M.	F. Baroz, R. Madarasz
<b>Absent</b>	MM.	Y. Bischofberger, M. T. Borel-Jacquet
Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.		

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Vote du statut du personnel
7. Présentation des comptes 2013
8. Vote des crédits supplémentaires 2013
9. Crédit supplémentaire 2014 – établissements pénitentiaires

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2014

Monsieur Hunziker demande que l'on ajoute au point des communications de la Mairie, sous le point «Land'Art», page 5, le mois manquant, soit le mois de juin 2014.  
Sans autres remarques, le procès-verbal est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

#### 2. Communications du Bureau

Aucune communication du Bureau.

#### 3. Communications de la Mairie

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

#### Etablissements pénitentiaires

Monsieur le Maire a informé lors de la précédente séance qu'une négociation était en cours avec le Conseil d'Etat concernant le retrait du recours de la commune ainsi que celui des autres recourants. Cette négociation a abouti à la signature d'une convention stipulant l'engagement de l'Etat à étudier pleinement la résolution que le Conseil municipal a votée en juin 2013, en particulier l'emplacement de l'éventuel établissement « Dardelles ». Elle respecte ainsi la volonté exprimée par le Conseil et celle découlant de la pétition de BVAP.

En contrepartie, les recours ont été retirés et les travaux ont pu commencer avant la date butoir du 31 mars 2014.

Le Conseil d'Etat s'engage aussi à ce que l'Exécutif fasse partie d'un comité de pilotage en traitant en priorité les questions d'aménagement du territoire. Le Président de la commission de l'aménagement accompagnera Monsieur le Maire lors de ces séances, qui débiteront la semaine prochaine si la présente assemblée accepte le crédit complémentaire figurant au point 9 de l'ordre du jour.

L'Exécutif pourra ainsi compter sur les services de professionnels en termes d'aménagement du territoire.

### **Aménagement rue de Graman, entre rue de Frémis et route de Presinge**

Le chantier touche à sa fin. Les derniers travaux préparatoires seront réalisés le mercredi 30 avril 2014 avant la pose de l'enrobé définitif la semaine prochaine, sous réserve de bonnes conditions météorologiques.

Ce chantier, compte tenu de son ampleur et de sa localisation, s'est bien déroulé et la Mairie a pu compter sur la bonne coopération des habitants, des commerçants et l'investissement du chef de chantier pour arranger tout le monde dans l'organisation du chantier.

La fixation d'éléments du mobilier urbains (abribus, potelets, bacs à fleurs) interviendra dans le courant du mois de mai 2014 selon les livraisons des différents fournisseurs.

Monsieur Nicole demande si des bornes seront installées sur la rue de Graman, dans le but de la fermer à la circulation. Monsieur le Maire répond qu'effectivement il y a des incorporés pour les bornes mais pour ce qui est des installations ne que cela n'est un projet immédiat. Cependant, afin de ne pas refaire de travaux sur cette rue, les emplacements en attente, y ont déjà été insérés.

### **Communaux d'Ambilly**

Une séance d'information s'est tenu au début du mois d'avril 2014 à Thônex concernant les Communaux d'Ambilly.

Les Conseillers d'Etat, Messieurs Barthassat et Hodgers se sont excusés à plusieurs reprises auprès des personnes présentes car l'Etat a très mal géré ce dossier. Il y a actuellement un nombre important de recours justifiés devant le Tribunal qui ne permettent plus au dossier d'avancer en matière d'aménagement routier notamment.

La situation de blocage actuelle a été provoquée par l'omission de l'Etat d'informer les propriétaires de parcelles d'un dépôt d'autorisation de construire sur leur propriété privée.

Il s'agit de la même situation que celle pour la route de Pujlinge que l'Etat veut élargir pour y réaliser une voie de bus.

Le dossier va être repris par les nouveaux Conseillers d'Etat pour permettre la construction d'un maillon routier nécessaire avant toute construction sur ce périmètre.

### **Dates à retenir**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'auront lieu deux événements dans la commune au mois de mai 2014; l'inauguration du «Potaluge», le dimanche 24 mai 2014 dès 12 heures et la journée participative, dans le cadre du projet «Agenda 21» le samedi 17 mai 2014 à 9 heures.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

### **Réponse à la question de Monsieur Hunziker concernant la problématique d'agressivité dans le préau de l'école**

Monsieur Nicolas Nussbaum, Adjoint délégué, a transmis à Madame Genet Burkhard, directrice d'établissement, les inquiétudes relayées par Monsieur Hunziker lors du dernier Conseil municipal.

La problématique semble avoir été comprise et des mesures ont été mises en place dans le cadre de l'école.

### **4. Communications des Présidents de Commissions**

Monsieur Christian Brühlhart, Président de la commission «Aînés – Petite enfance», informe l'assemblée que sa commission se réunira d'ici la fin de ce printemps afin de définir le mode de fonctionnement et de la gestion de la future structure «Espace de vie enfantine».

## 5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

L'Association des communes genevoises n'a pas pris de décision sujette au droit de veto des Conseils municipaux. Par conséquent, aucune décision n'est soumise à l'Assemblée.

## 6. Vote du statut du personnel

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de délibération relative à l'approbation du statut du personnel de la commune de Puplinge. La commission ad-hoc, composée de deux membres de l'Exécutif, de trois membres du Conseil municipal et de trois membres du personnel de la commune de Puplinge, s'est réunie à plusieurs reprises. Lors de sa dernière séance, elle a décidé de recommander l'approbation des nouveaux statuts du personnel, à l'unanimité.

Monsieur Riedweg demande si ces statuts sont proposés par l'ACG. Monsieur Marti, Maire, répond qu'il n'existe pas de statuts types. Monsieur Arter a fait un travail en amont en regroupant divers statuts intéressants de diverses communes afin qu'un travail, dans un premier temps avec l'Exécutif, et ensuite avec la commission ad-hoc puisse être élaboré. Monsieur Nussbaum ajoute que ces statuts ont été soumis au service de surveillance des communes du canton de Genève afin qu'il y apporte ses remarques. Les remarques ont été intégrées dans le document soumis au vote du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président propose la délibération au vote.

Vu que le statut du personnel de la commune de Puplinge date du 2 décembre 1976 et qu'il nécessite une mise à jour de son contenu,

Vu les travaux menés par la commission ad-hoc «statut» depuis décembre 2013 et son rapport du 7 avril 2014,

vu l'articles 30, al. 1, lettre w et 86A, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le nouveau statut du personnel de la commune de Puplinge, qui entrera en vigueur au 1er juillet 2014.
2. De décaler l'entrée en vigueur des articles ayant des implications budgétaires au 1er janvier 2015.
3. D'annuler le statut du personnel du 2 décembre 1976 aux mêmes échéances (points 1 et 2).

## 7. Présentation des comptes 2013

Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué aux finances parcourt le compte-rendu financier de l'exercice 2013. Le document est accompagné du projet de délibération pour l'acceptation des comptes de la commune et de la Fondation pour le logement qui a été remis à chaque conseiller municipal. Il informe l'assemblée que chacun a deux semaines pour poser des questions complémentaires et/ou faire parvenir ses remarques à la Mairie, auprès de Monsieur Arter.

Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité cette délibération le 28 avril 2014, sous réserve des travaux qui seront effectués par l'organe de révision d'ici le prochain Conseil municipal. Le rapport de la fiduciaire sera disponible à cette occasion.

## 8. Vote des crédits supplémentaires 2013

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des Finances, afin d'expliquer les dépassements 2013. Il informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité cette délibération le 28 avril 2014.

Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué aux finances ajoute qu'une bonne maîtrise des charges et une gestion rigoureuse des dépenses ont permis d'absorber et de couvrir ces dépassements.

Suite à ces explications, Monsieur le Président soumet la délibération au vote :

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir.

Vu le rapport de la commission des finances du 28 avril 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 12 voix, soit à l'unanimité,

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 suivants pour un montant total de 443'087.44 CHF, soit :

Rubrique	Titre	Dépassement Frs
0500.303.00	Assurances sociales	295.10
0500.305.00	Assurances mal., accid., fds décès	19'366.38
0500.311.00	Mobilier, machines	8'678.61
0500.315.00	Entretien d'objets par tiers	2'795.75
0800.305.00	Assurances mal., accid., fds décès	3'131.50
0800.312.00	Electricité, eau, chauffage	824.90
0800.318.00	Honoraires, prest. services	976.05
1000.313.00	Achat fournitures et marchandises	100.00
1100.305.00	Assurances maladie et accident	352.45
1100.352.00	Dédommagements communes	557.15
2100.304.00	Caisse de retraite	489.00
2100.305.00	Assur. mal., accid., fds décès	4'132.90
2100.312.00	Electricité, eau, chauffage	5'601.40
3000.365.00	Subv. aux instit. cultur.	7'144.50
3300.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	3'719.15
3300.313.00	Achats fourn. et marchandises	1'552.77
3400.304.00	Caisse de retraite	16.80
3400.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	2'064.40
3400.313.00	Achats fourn. et marchandises	754.45
3400.314.00	Entretien immeubles par tiers	1'257.75
3400.365.00	Subv. aux institut. privées	7'469.80
3500.365.00	Subv. aux institutions privées	307.00
5400.305.00	Assurances maladie et accidents	2'030.25
5400.313.00	Compass - Repas	2'579.70
5400.318.00	Honoraires, prest. services	76.75
5401.315.00	Entretien mobiliers par des tiers	1'082.25
5401.318.00	Primes d'assurances	258.05
5800.364.00	Subventions d'économie mixte	14.00
6200.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	4'026.86
6200.311.00	Machines, véhicules, matériel	2'772.30
6200.316.00	Loyers, fermages, redevances	12'200.00
6200.352.00	Frais collabor. balayage	4'393.30
7400.314.00	Entretien immeubles par tiers	809.90
7800.313.00	Achat fournitures et marchandises	1'705.30
7900.318.00	Honoraires, prestat. services	4'010.30
9000.330.00	Pertes sur débiteurs	304'189.90
9000.346.00	Compens. comm. françaises	31'350.77

**Total**

**443'087.44**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

### 9. Crédit supplémentaire 2014 – établissements pénitentiaires

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Marti, Maire, qui expose à l'Assemblée le projet de délibération relative à un crédit supplémentaire permettant à la commune de Puplinge de faire valoir son point de vue, notamment sur le plan juridique, technique et urbanistique concernant la planification des établissements pénitentiaires. Ce crédit supplémentaire permettra de défendre au mieux les intérêts de la commune dans cette affaire mais également de couvrir la note de frais de l'avocat ayant défendu la commune lors du recours contre le projet de Brenaz 2.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président fait voter la délibération.

Vu les projets de l'Etat de Genève en matière d'établissements pénitentiaires,

Vu la présentation publique du 5 juin 2013 effectuée par Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge du département de la sécurité,

Vu les résolutions votées le 13 juin 2013 par le Conseil municipal de la commune de Puplinge concernant la planification pénitentiaire,

Vu la nécessité de mandater des compétences, en particulier juridiques et techniques, pour faire valoir notre point de vue, notamment devant les tribunaux,

Vu les discussions en commission des finances,

Attendu que l'on peut déjà prévoir que la somme inscrite au budget 2014 de CHF 67'680.- sera insuffisante,

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire de 50'000.- CHF, sous la rubrique 0500.318.00 «Honoraires et prestations de services»,

2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charge, voire par une diminution de la fortune nette de la commune.

### 10. Divers

Monsieur le Président informe qu'il a été interpellé par des habitants, car le chemin situé entre les deux portails du cimetière est mal entretenu. Monsieur le Maire répond qu'effectivement ce chemin est en mauvais état et qu'il nécessite des réfections, qui seront entreprises dès que possible.

Le Président déclare la séance close. Il est 21 heures 25.

---

Le Président :

Didier NICOLE

COMMUNE DE



Le Vice-président :

Le Secrétaire :

Thomas HUNZIKER

Patrick ARTER

Puplinge, le 29 avril 2014